

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELE  
N° 96.00.392.001.0 DU 20 FEVRIER 1996

Compteur d'eau chaude  
**SCHLUMBERGER INDUSTRIES**  
séries P et TU

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE, RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 79/830/C.E.E. DU 11 SEPTEMBRE 1979 CONCERNANT LE RAPPROCHEMENT DES LEGISLATIONS DES ETATS MEMBRES RELATIVES AUX COMPTEURS D'EAU CHAUDE, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE ET DU DECRET N° 87-537 DU 22 JUIN 1982 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : COMPTEURS D'EAU CHAUDE.

**FABRICANT**

SCHLUMBERGER INDUSTRIES, Usine de Mâcon, 71000 Mâcon, France.

**DEMANDEUR**

SCHLUMBERGER INDUSTRIES, 50 avenue Jean Jaurès, 92120 Montrouge.

**OBJET**

Le présent certificat complète le certificat d'approbation C.E.E. de modèle, n° 90.0.01.399.1.0 du 24 octobre 1990 (1).

**CARACTERISTIQUES**

Les compteurs SCHLUMBERGER INDUSTRIES modèle P40W peuvent être équipés d'un nouveau type de dispositif additionnel de lecture

à distance décrit dans le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 96.00.382.001.0 du 20 février 1996.

Les autres caractéristiques restent inchangées.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES**

Le signe d'approbation de modèle du compteur faisant l'objet du présent certificat reste inchangé.

**VALIDITE**

La limite de validité du présent certificat est le 24 octobre 2000.

**REMARQUE**

Les dispositifs émetteurs d'impulsion ne sont pas contrôlés par l'Etat.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

(1) *Revue de Métrologie*, novembre 1990, page 1393.